

Direction régionale des affaires culturelles

Liberté Égalité Fraternité

Service régional de l'archéologie

Affaire suivie par : Cyrille BILLARD 02 31 38 39 16

cyrille.billard@culture.gouv.fr

Références: CP0144562300051-1

NORMANDIE AMENAGEMEN ARRIVEE COURRIER

2 3 OCT. 2023

1 av. du Pays de Caen 14460 COLOMBELLES NORMANDIE AMENAGEMENT 1 Avenue du Pays de Caen BP 04 14460 COLOMBELLES

CAEN, le

1 9 OCT. 2023

Objet : Références : Archéologie préventive - Consultation préalable à un projet d'aménagement

MOULT-CHICHEBOVILLE (CALVADOS), études en vue de de la création d'une ZAC

CP0144562300051

Votre courrier du 13 octobre 2023 Livre V du Code du patrimoine

Madame, Monsieur,

Vous m'avez transmis un dossier relatif au projet visé en référence afin que j'examine s'il est susceptible de donner lieu à des prescriptions archéologiques. Cet envoi constitue une demande d'information préalable au titre de l'article R.523-12 du code du patrimoine.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 16 octobre 2023.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet donnera lieu à une prescription de diagnostic archéologique.

L'article R.523-14 du code du patrimoine vous donne la possibilité de formuler une demande anticipée de prescription. À compter de la réception de cette demande, je disposerai d'un délai de 1 mois pour vous notifier cette prescription.

J'attire votre attention sur le fait que la demande anticipée de prescription de diagnostic entraîne le paiement de la redevance d'archéologie préventive dès lors qu'elle porte sur une surface égale ou supérieure à 3000 m². Elle est due quelles que soient la nature des travaux et la destination des aménagements projetés. Elle est calculée en application du II de l'article L.524-7 du code du patrimoine en prenant en compte la surface de la zone sur laquelle porte la demande de diagnostic archéologique. Pour l'année 2023, son montant s'élève à 0,64 € par m² (arrêté du 21 décembre 2022 portant fixation du taux de la redevance d'archéologie préventive).

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet de la région Normandie, La directrice régionale des affaires culturelles, et par subdélégation, La conservatrice régionale de l'archéologie,

Pour la conserva rice régionale de l'archéologie

Nicola COULTHARD

Conservateur régional adjoint de l'archéologie

Service régional de l'archéologie 13 bis Rue Saint-Ouen 14052 CAEN CEDEX 4 Téléphone 02 31 38 39 19 - Télécopie 02 31 23 84 65 http://www.culture.gouv.fr/Drac-NORMANDIE/



Service régional de l'archéologie

Affaire suivie par : Cyrille BILLARD 02 31 38 39 16	Fiche Redevance d'archéologie préventive si demande volontaire de réalisation de diagnostic
cyrille.billard@culture.gouv.fr	
Références :	Livre V du Code du Patrimoine, Titre II, chap.IV, L. 524-1 à L. 524-10 et R. 524-1 à R. 524.10
Je soussigné(e),	
représentant(e) légal(e) de	
demande, de manière anticipée, la prescription d'ur l'instruction préalable aux travaux :	n diagnostic archéologique, sans attendre la fin de
	oui // non // (Si oui, remplir les rubriques suivantes)
Localisation : MOULT-CHICHEBOVILLE, CALVA Surface déclarée dans le dossier : 70 000 m²	DOS
Une redevance a-t-elle <u>déjà</u> été perçue sur ces terra	ains ? oui // non // (Sì oui, fournir un justificatif)
Aménageur : NORMANDIE AMENAGEMENT	
Coordonnées du maître d'ouvrage : (identité, adresse, tél, fax)	
Statut (S.A., Sàrl, Sasu, etc.) :	·
N° SIRET:	
Nature et destination des travaux projetés : 202	23 - études en vue de de la création d'une ZAC
Ce projet est-il soumis à étude d'impact ?	oui /// non //
Surface définitive déclarée comme base d'impe (voir le code du patrimoine, Livre V notamment l'ar	
Je soussigné(e), certifie l'exactitude des renseigner	ments ci-dessus apportés.
Si les surfaces attestées dans le présent document administrative correspondant à cette opération, un perception d'une redevance complémentaire.	diffèrent de celles qui seront mentionnées dans l'autorisation redressement pourra être adressé au pétitionnaire, à fin de

Date et signature	Cachet
·	